

Contribution des paysannes aux exploitations familiales agricoles en Suisse

Une enquête budget-temps

Juin 2014

Autrices

Ruth Rossier et Linda Reissig



Gabriela Brändle, Agroscope

Fig. 1: Du fait de leur polyvalence, les paysannes apportent une contribution considérable au bon fonctionnement des exploitations agricoles familiales: paysanne dans son magasin à la ferme.

Selon le relevé du budget-temps réalisé en 2011 dans 179 exploitations familiales agricoles, le temps de travail des paysannes représente en moyenne 65 heures par semaine. Les paysannes consacrent près d'un tiers de ce temps à l'exploitation agricole ainsi qu'aux activités administratives et proches de l'agriculture. Les activités professionnelles hors exploitation représentent 13 pourcents de leur temps de travail. Le ménage et la famille occupent la moitié de leur temps et restent le domaine des paysannes, bien que les partenaires consacrent davantage de temps à la garde d'enfants qu'autrefois.

Les paysannes adaptent leurs activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'exploitation à leur situation familiale: lorsque les enfants sont petits, elles réduisent leurs activités dans l'exploitation et en dehors et

investissent davantage de temps dans la garde des enfants.

Depuis 1974, le temps consacré au ménage et à l'exploitation par les paysannes a baissé tandis que celui consacré à l'éducation des enfants et aux activités professionnelles hors exploitation a augmenté. Depuis lors, on compte trois fois plus de paysannes avec une formation non-agricole qu'autrefois.

Les résultats de l'enquête budget-temps montrent que la contribution des paysannes aux exploitations familiales agricoles reste très importante. Leur engagement polyvalent dans le ménage, la famille, l'exploitation et l'administration ainsi que leurs activités proches de l'agriculture ou hors exploitation contribuent incontestablement au bon fonctionnement des exploitations agricoles familiales.



Problématique

L'agriculture suisse est profondément marquée par la dimension familiale de ses structures. En 2011, 92 % des exploitations agricoles appartenaient à des personnes physiques. Les principales caractéristiques des exploitations agricoles familiales sont que le travail de l'exploitation est principalement effectué par des membres de la famille et que la famille gère l'exploitation à son compte. Le lien étroit entre les activités économiques et la famille est également une caractéristique décisive des exploitations agricoles familiales (USP 2014). Dans ce contexte, il est important de discuter du rôle et de la contribution des femmes aux exploitations agricoles familiales.

Ces dix dernières années, les activités professionnelles des paysannes ont augmenté, notamment en dehors de l'exploitation. Désormais, presque une paysanne sur deux exerce une activité professionnelle extra-agricole à temps partiel, en moyenne un jour par semaine. Les paysannes n'en restent pas moins entièrement responsables du ménage et de la famille (OFAG 2012). On peut supposer qu'une activité extra-agricole influe également sur le travail dans l'exploitation et sur la répartition des tâches à la ferme. La question est: faut-il continuer à compter avec les paysannes dans l'exploitation ou leur activité se concentre-t-elle davantage sur les professions extra-agricoles? La formation professionnelle des paysannes peut elle aussi exercer une influence sur les activités. Enfin, la situation peut varier suivant les phases de la vie. Le travail et la répartition des tâches doivent par exemple être réorganisés à l'arrivée des enfants.

En général, les paysannes ne font pas un décompte individuel de leur travail comme main-d'œuvre familiale sur l'exploitation pour la prévoyance vieillesse. Par conséquent, il n'est pas possible de connaître leur participation en se basant sur les statistiques de salaires ou de main-d'œuvre disponibles. Les comptabilités mentionnent certes les jours de travail normaux pour les membres de la famille, mais ces derniers ne peuvent pas être convertis en heures et ne comportent aucune information de fond. Par conséquent, la prestation des paysannes reste en grande partie invisible.

Or, pour reconnaître et estimer la valeur de la contribution des paysannes dans les exploitations familiales en Suisse, il

est important de faire apparaître leur charge de travail. Le fait de connaître l'astreinte temporelle des paysannes à l'intérieur et à l'extérieur de l'agriculture peut en outre aider à organiser le travail de manière adéquate au sein de la famille paysanne. De nouvelles données sur la charge de travail des paysannes sont aussi précieuses pour la vulgarisation agricole et les écoles, afin d'adapter le contenu des formations professionnelles et continues, si besoin est. En outre, il est important que les paysannes puissent se comparer avec leurs collègues, afin d'évaluer leur situation objectivement et éventuellement de pouvoir s'adapter. Enfin, c'est aussi le moyen de présenter au public une image actuelle des paysannes et de leurs activités aujourd'hui. De telles données servent bien entendu à alimenter le débat politique sur le rôle des femmes et leur position. Même si l'accent est mis en priorité sur la durée de travail des paysannes, l'envergure de leur charge ne peut apparaître que dans le contexte de leur exploitation et de leur famille. C'est la seule façon de se prononcer sur la répartition des tâches entre les sexes et les générations dans les exploitations familiales agricoles et de proposer de nouvelles possibilités d'organisation du temps de travail.

Enquête budget-temps

Le choix de la méthode s'est arrêté sur l'enquête budget-temps parce qu'il s'agissait également de saisir les activités non payées qui n'apparaissent pas dans les statistiques de travail et qui sont souvent le «travail des femmes» (Budlender 2007). L'objectif d'une étude budget-temps est d'enregistrer le temps consacré par une personne à une certaine activité sur une période déterminée. Dans une exploitation familiale, on ne peut pas exclure les interactions entre les activités rémunérées et les autres activités.

La réalisation pratique de l'enquête et l'organisation des recherches s'appuient largement sur une précédente enquête budget-temps effectuée en 1974 (Steinmann et Matasci-Brüngger 1978). Cette solution permet de comparer les variations de la charge de travail des paysannes dans le temps sur une période de quarante ans. Comme en 1974, les relevés de temps 2011 sont basés sur des rapports de travail établis à partir d'une liste d'activités donnée et sur

Secteurs d'activités et activités relevés

Ménage: entretien du linge et des vêtements, entretien de la maison, repas (y compris courses, rangement de la cuisine etc.), chauffage et autres

Jardinage et travaux d'aménagement extérieur (peuvent faire partie du ménage, de l'exploitation, de la production proche de l'agriculture ou encore des loisirs)

Famille: éducation (garde des enfants), soins (adultes âgés et malades)

Exploitation: travaux à l'intérieur de la ferme (travaux à l'étable y comp. rénovations, réparations, entretien etc.), travaux à l'extérieur de la ferme (travaux des champs, y comp. clôtures, travaux relatifs aux bois etc.), conditionnement des produits pour le commerce/l'industrie

Administration (travaux administratifs pour l'exploitation et le ménage): comptabilité, déclaration d'impôt, courrier, opérations bancaires etc.

Activités proches de l'agriculture: vente directe (p.ex. à la ferme, aux marchés hebdomadaires), agrotourisme (p.ex. vacances à la ferme, aventure sur le paille), événements à la ferme / restauration (p.ex. service traiteur, buvette, café à la ferme) etc.

Activités annexes / non-agricoles: exercice d'une activité hors exploitation, mandats payés

le temps de travail relevé certains jours de référence tout au long de l'année. Des paysannes et des cheffes d'exploitation ont participé au relevé. Le présent rapport expose les résultats des paysannes. Contrairement à la précédente étude, la nouvelle enquête budget-temps 2011 a été conçue en ligne pour des questions de finances et de personnel (logiciel eQuestionnaire), mais permettait également une participation écrite (17 % des paysannes). Enfin, l'intervalle des relevés a été réduit de quinze à huit jours, pour que certaines activités agricoles qui s'effectuent aujourd'hui beaucoup plus rapidement qu'en 1974 du fait du progrès technique (p.ex. les foins), ne passent pas au travers des mailles de la grille d'enregistrement. Pour compléter le relevé temps, un questionnaire unique au début de l'étude a permis de recueillir les données relatives à la famille et à l'exploitation, telles que la taille du domaine ou le nombre de personnes et d'enfants vivant dans le foyer.

L'enquête budget-temps documente le temps de travail moyen consacré par la paysanne, son partenaire (chef d'exploitation) et d'autres personnes à la ferme aux différents secteurs d'activités et activités spécifiques (cf. encadré), sur une période d'un an du 1er janvier au 31 décembre 2011. Tous les huit jours, aux jours de référence fixés, les paysannes remplissaient un rapport de travail pour toutes les personnes de l'exploitation. Elles ont appliqué différentes stratégies pour le faire. Beaucoup demandaient le soir du jour de référence le temps de travail des autres personnes. Pour les travaux réguliers comme les travaux d'étable, les femmes notaient elles-mêmes le travail des autres. Les femmes se situent au centre de l'exploitation et ont une bonne vue d'ensemble des activités à la ferme. Elles savent par exemple si la belle-mère aide au ménage. Par contre ce que la belle-mère fait dans son propre ménage ne faisait pas l'objet de l'étude.

Il est évident que les paysannes qui ont participé à l'étude étaient hautement motivées, d'où un échantillon positif, car il n'y avait aucune incitation financière à prendre part à l'enquête. Les autres personnes de la ferme ont également été impliquées. D'après les nombreux retours, on peut dire que les paysannes ont effectué les enregistrements le plus consciencieusement possible, pour elles-mêmes, comme pour les autres personnes à la ferme. Les paysannes voulaient avant tout que leur travail soit visible. Toutefois, les relevés qu'elles ont effectués pour leurs partenaires et les autres personnes à la ferme sont des comptes rendus indirects et de petits écarts ne peuvent être exclus. L'enquête budget-temps en 1974 a également employé cette méthode, ce qui permet de comparer les résultats.

Les paysannes ont été réparties en huit groupes, qui ont commencé les enregistrements de manière échelonnée entre le 1^{er} et le 8 janvier 2011, afin de tenir compte des conditions régionales et climatiques et de différents jours de la semaine (p.ex. à cause du travail à temps partiel). Les relevés de temps ont distingués les jours ouvrables (du lundi au samedi) des dimanches et jours fériés. Le temps consacré à des activités qui avaient cours simultanément comme la garde des enfants et la cuisine ne pouvait être attribué qu'à l'une ou l'autre activité ou devait être divisé en deux parts, mais ne pouvait en aucun cas être comptabilisé deux fois. Les données des participantes qui n'ont pas respecté cette règle n'ont pas pu être utilisées pour

l'évaluation, même si les femmes voulaient seulement montrer par là qu'elles étaient disponibles pour leurs enfants 24 heures sur 24. Les loisirs et le travail bénévole n'ont pas été enregistrés. En 1974, le temps consacré aux «activités créatives» (modèles, peintures paysannes etc.) et aux «activités publiques et sociales» a été relevé, en 2011 par contre, uniquement pour les mandats rémunérés. Les temps étaient relevés à dix minutes près, ce qui signifie que les activités plus courtes, qui ont été accomplies «entretemps», n'ont pas été relevées ou ont été attribuées à une autre activité. Pour les remercier de leur participation, les paysannes ont reçu en 2012 une évaluation individuelle et personnelle de leurs enregistrements, même celles qui ont été exclues de l'évaluation finale. Seuls les résultats des groupes ont été publiés.

Caractéristiques des exploitations familiales

L'échantillon est organisé selon des critères se référant aux exploitations et aux régions (Système d'information agricole AGIS, OFAG) et est censé représenter les exploitations agricoles familiales en Suisse. Par rapport à la moyenne des exploitations suisses en 2011 (OFS 2014a, 2014b), la taille des exploitations participant à l'enquête est légèrement supérieure (22 ha contre 18,3 ha), tout comme la part d'exploitations biologiques (16 % contre 10 %). La situation des exploitations de l'étude est régulièrement répartie entre la région de plaine, la région des collines et la région de montagne. 82 % des exploitations de l'étude étaient des exploitations à temps plein et 18 % des exploitations à temps partiel (dans toute la Suisse 70 % et 30 %). Sur les 179 exploitations de l'enquête, 84 % se trouvent en Suisse alémanique (78 % à l'échelle de la Suisse), 5 % en Suisse romande (20 % à l'échelle de la Suisse) et 10 % dans les régions italophones des cantons du Tessin et des Grisons (2 % à l'échelle de la Suisse). Aucune évaluation n'a été faite par région linguistique. Les 179 exploitations familiales agricoles étudiées emploient en moyenne 1,3 unités de main-d'œuvre à plein temps et 1,1 unités de main-d'œuvre à temps partiel.

Caractéristiques des paysannes

Les paysannes ont en moyenne 48 ans (1974: 43 ans), la plus jeune participante avait 28 ans et la plus âgée 72 ans. 55 % d'entre elles sont d'origine paysanne et 45 % d'origine non paysanne. La taille moyenne du ménage est de 4 personnes (1974: 6,4 personnes) dont 2,09 enfants (1974: 3,56 enfants). La majorité des paysannes (70 %) sont désormais titulaires d'une formation non agricole, 8 % sont des paysannes avec certificat de capacité ou des paysannes diplômées, 3 % sont des agricultrices avec certificat fédéral de capacité (CFC) et 8 % n'ont pas de formation professionnelle.

Résultats

L'évaluation de l'enquête budget-temps disposait au total de 7457 rapports de travail (jours de référence) établis par 179 paysannes, dont 6173 jours de référence les jours ouvrables (83 %) et 1284 les dimanches et jours fériés. Le temps de travail moyen comprend également les vacances, les jours de maladie, de formation professionnelle et conti-

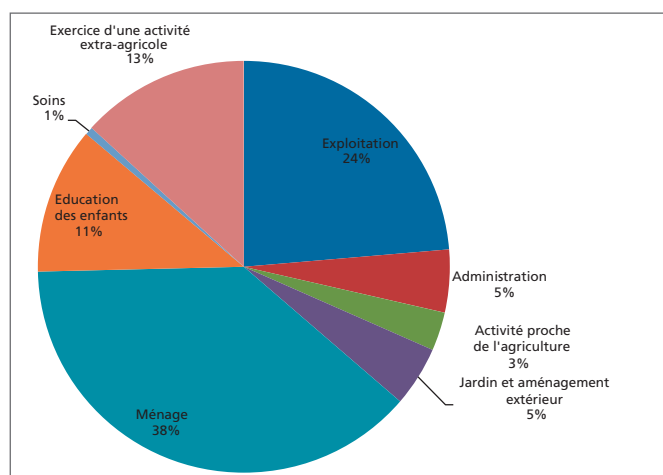


Fig. 2: Part des différents secteurs d'activité dans le temps de travail moyen de la paysanne par semaine en 2011 (total 64,81 heures).

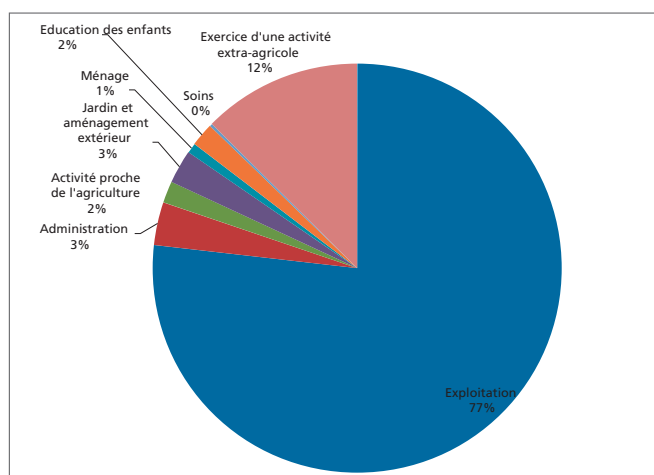


Fig. 3: Part des différents secteurs d'activité dans le temps de travail moyen du partenaire (chef d'exploitation) par semaine en 2011 (total 64,32 heures).

nue et tout autre événement particulier survenant les jours de référence. Les exploitations familiales étudiées comprenaient toujours un couple (paysanne et chef exploitation) auquel s'ajoutait parfois une génération plus jeune ou plus âgée, ce qui influence la charge de travail de chacun. C'est pourquoi le temps de travail moyen des personnes plus jeunes ou plus âgées peut apparaître relativement réduit par rapport à la génération active (paysanne et chef d'exploitation). Le temps de travail moyen par semaine a été calculé à partir des moyennes de six jours ouvrables et d'un dimanche. Le temps de travail moyen par jour de référence signifie que les jours ouvrables n'ont pas été distingués des dimanches (analyse des phases familiales et de la formation). Il est difficile de comparer les générations au niveau de leur temps de travail, mais les activités effectuées par les différentes générations peuvent permettre de tirer quelques conclusions sur la répartition des tâches entre les générations et les sexes. Il faut ajouter que le temps de travail relevé ne dit rien de la qualité et de l'efficacité avec laquelle une activité est effectuée.

Emploi du temps de la paysanne

En 2011, le temps de travail de la paysanne est en moyenne de 65 heures par semaine (fig. 2). Les paysannes consacrent la moitié de leur temps au ménage et à la famille. En moyenne des 179 exploitations de l'enquête, 25 heures par semaine sont dédiées au ménage, 7,5 heures à la garde des enfants (éducation) et environ une demi-heure aux soins de personnes âgées ou malades. Le temps consacré aux travaux de jardinage et d'aménagements extérieurs représente trois heures par semaine. Les paysannes consacrent la deuxième moitié de leur temps à l'exploitation (15 heures), à l'administration (trois heures) ainsi qu'à des activités proches de l'agriculture (deux heures). Le temps consacré par la paysanne à l'exercice d'une activité hors exploitation est en moyenne de 8,5 heures par semaine. Par rapport à 1974, les jours de travail des paysannes ont raccourci de deux heures en moyenne et durent aujourd'hui environ dix heures. Le temps de travail a notamment diminué pour le ménage (de 45 à 25 heures par semaine). Dans les exploitations agricoles familiales, le ménage reste néanmoins l'apanage des paysannes. Là, ce sont les repas qui prennent le plus de temps, avec environ deux heures et

demie par jour ouvrable, dont près de deux heures assumées par les paysannes (fig. 4).

En 1974, les paysannes effectuaient environ 80 % des tâches ménagères, en 2011 le pourcentage de travail des paysannes a augmenté, ce qui fait qu'elles assument 84 % des tâches ménagères (89 % de l'entretien du linge et des vêtements, 83 % de l'entretien de la maison et 84 % des repas). Le reste est assumé par les filles (5 %), les partenaires (4 %), d'autres femmes (4 %), les belles-mères (2 %) et les fils (1 %), notamment dans le domaine des repas (fig. 6). Nous rappelons ici que chaque ménage ne comprend pas forcément des enfants, des parents ou d'autres personnes.

En 1974, la paysanne pouvait aussi essentiellement compter sur l'appui des femmes de la parenté (belles-mères et filles). La participation du partenaire se limitait à aider pour les courses, les travaux de jardinage occasionnels, la constitution de réserves (p.ex. abattage) et la garde des enfants. Les femmes employées ainsi que les apprenties ou les employées de maison étaient déjà rares dans les ménages en 1974. Leur participation n'avait une certaine importance que pour la préparation des repas et l'entretien de la maison et du linge.

Le temps que les paysannes consacrent à l'exploitation agricole a également diminué, d'environ un quart, passant de vingt à quinze heures par semaine. Les paysannes consacrent en plus en moyenne deux heures par semaine aux activités proches de l'agriculture (anciennement para-agriculture). Ces activités n'ont pas été enregistrées séparément en 1974. Ce type d'activités généralement étroitement lié à l'exploitation agricole a pris de l'importance ces dix dernières années (OFAG 2012). Par conséquent, selon l'enquête budget-temps 2011, le travail sur l'exploitation arrive toujours en deuxième position dans le quotidien de la paysanne, juste après les tâches ménagères. Aujourd'hui, les paysannes consacrent nettement plus de temps à l'exercice d'une activité hors exploitation. Le temps passé à aux tâches administratives et à l'éducation des enfants a également augmenté.

En 1974, les paysannes travaillaient 21 heures par semaine dans l'exploitation, soit 16 % de leur temps de travail total. Aujourd'hui, ce pourcentage est passé à 17 %. Depuis 1974, la part du travail que les paysannes consacrent à l'exploita-

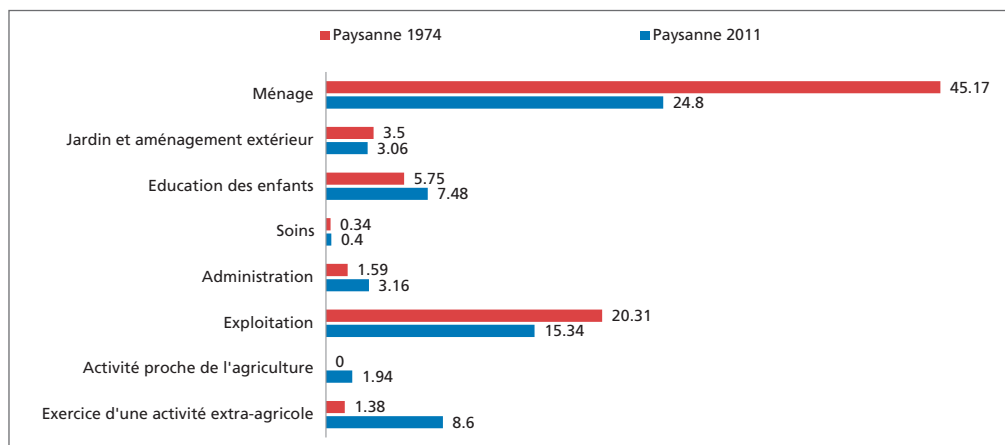


Fig. 4: Temps de travail moyen de la paysanne par semaine dans les différents secteurs d'activité en 1974 et 2011 (en heures).

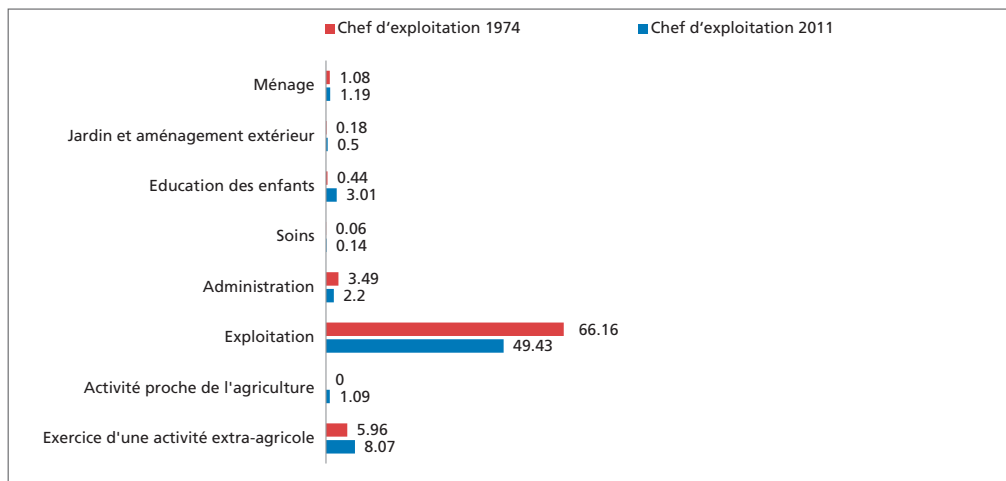


Fig. 5: Temps de travail moyen du partenaire (chef d'exploitation) par semaine dans les différents secteurs d'activité en 1974 et 2011 (en heures).

tion n'a cessé d'augmenter, bien qu'elles travaillent de plus en plus à l'extérieur ou qu'elles s'occupent d'activités proches de l'agriculture.

Emploi du temps du partenaire

Le partenaire de la paysanne, le chef d'exploitation, travaille comme la paysanne environ 65 heures par semaine, mais ses occupations principales ne sont pas les mêmes (fig. 3). Le chef d'exploitation passe plus de trois quarts de son temps dans l'exploitation, soit près de 50 heures par semaine. Chez lui, l'exercice d'une activité extra-agricole arrive en deuxième position, avec également huit heures par semaine comme la paysanne. En troisième position vient le temps consacré à l'administration avec deux bonnes heures par semaine.

Tout comme on a constaté une réduction du temps consacré au ménage, on constate également une réduction de temps de travail dans l'agriculture. Il est possible ici que le progrès technique depuis 1974 et la mécanisation de nombreux travaux aient également contribué à cet état de fait. En 1974, le partenaire de la paysanne, le chef de l'exploitation familiale agricole, consacrait environ 66 heures par semaine à l'exploitation, aujourd'hui ce sont environ 50 heures (fig. 5). Le temps de travail que le chef d'exploitation consacre à l'éducation des enfants (+2,6h), aux activités hors exploitation (+2,1h) et à l'administration (+1,3h) a également changé depuis 1974.

Ce sont les premiers signes d'une évolution dans la répartition des tâches à la ferme. Toutefois, la répartition traditionnelle des rôles est encore valable aujourd'hui dans les exploitations familiales agricoles, même si environ la moitié des paysannes travaille à l'extérieur.

Emploi du temps dans les différentes phases de la vie familiale

Le fait que la présence d'enfants a une influence sur le travail de la paysanne dans l'exploitation est prouvé (Rossier 1992). Les ménages des exploitations participant à l'enquête ont été classés selon quatre phases de la vie familiale, suivant l'âge du plus jeune enfant. Le temps de travail total des paysannes varie suivant la phase familiale dans laquelle elles se trouvent (fig. 6). Ainsi, les paysannes sans enfants ou avec des enfants adultes travaillent nettement plus longtemps sur l'exploitation que les femmes avec des enfants en bas âge ou des enfants scolarisés. C'est particulièrement visible en ce qui concerne les travaux d'étable.

Le temps que passent les paysannes aux tâches administratives est un peu plus limité lorsqu'elles ont des enfants en bas âge que dans les autres phases de la vie. Toutefois, le temps qu'elle consacre à l'éducation est d'autant plus élevé

Phases familiales

Les catégories suivantes ont été distinguées:

- ménages sans enfants, c.-à-d. jeunes ou personnes âgées (16 %),
- ménages avec enfants en bas âge, le plus jeune ayant moins de six ans (15 %),
- ménages avec enfants scolarisés, le plus jeune ayant entre 6 et 16 ans (42 %)
- ménages avec enfants adultes, le plus jeune ayant plus de 16 ans (27 %).

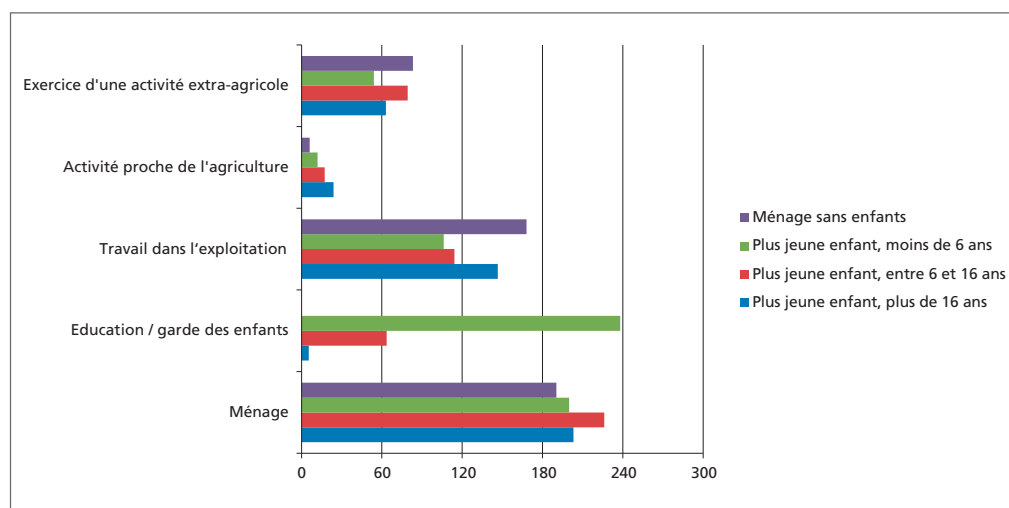


Fig. 6: Temps de travail moyen de la paysanne par jour suivant la phase familiale en 2011 (en minutes).

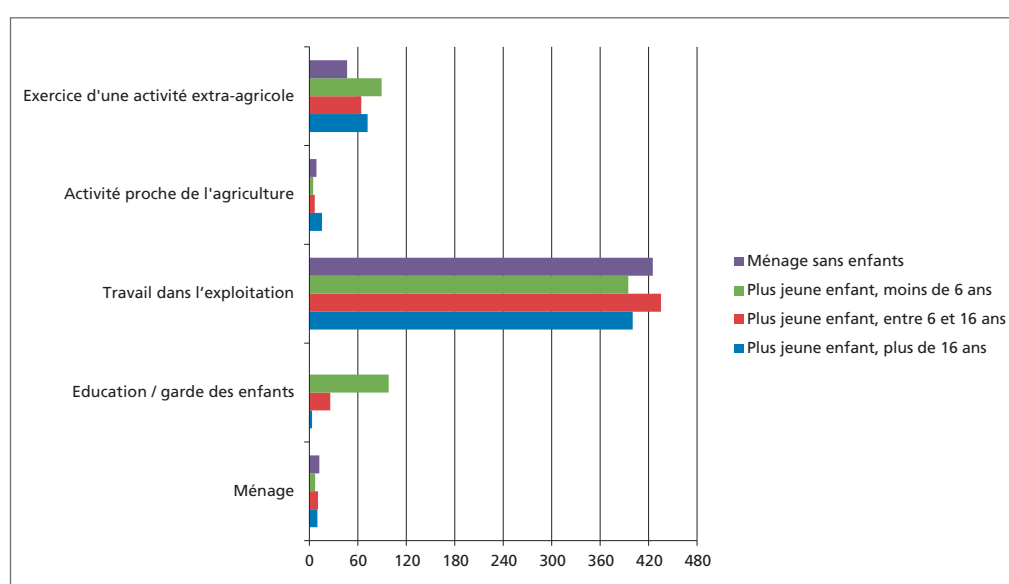


Fig. 7: Temps de travail moyen du partenaire (chef d'exploitation) par jour suivant la phase familiale en 2011 (en minutes).

durant cette période. Dans la phase où les enfants sont scolarisés, les tâches ménagères prennent plus de temps que dans les autres phases. Dans le cas d'activités effectuées simultanément, les paysannes avec de jeunes enfants notaient sans doute plus de temps pour la garde des enfants et celles avec des enfants scolarisés plutôt plus de temps pour les tâches ménagères.

L'influence de la phase de vie familiale sur les activités du partenaire (chef d'exploitation) est différente par rapport à la paysanne (fig. 7).

Le temps consacré à l'éducation des enfants est également plus élevé dans la phase où les enfants sont en bas âge que dans les autres phases de la vie familiale. Les partenaires travaillent également beaucoup à l'extérieur pendant la phase où les enfants sont en bas-âge.

Arrière-plan professionnel et social des paysannes

De par leur origine sociale et leur formation professionnelle, les paysannes forment un groupe de femmes très hétérogène et ont des expériences professionnelles et sociales très diverses.

55 % des participantes à l'enquête budget-temps sont d'origine paysanne, 45 % d'origine non paysanne. Les filles de paysans embrassent plus souvent le métier d'agricul-

trice que les femmes qui ne sont pas d'origine paysanne. L'accès à une profession agricole est clairement lié au milieu paysan. Au contraire, moins filles de paysans ont suivi une formation non agricole que de femmes qui ne sont pas filles de paysans (fig. 8). Les femmes d'origine paysanne ont indiqué comme formation initiale «paysanne avec certificat de capacité» (jusqu'en 1999: paysanne dipl.), sachant que la formation de paysanne n'est pas une formation de base, mais fait partie des formations supérieures. Les femmes issues du milieu agricole ont moins souvent suivi une formation professionnelle que les femmes qui ne sont pas issues du milieu agricole. Autrefois, la formation professionnelle de paysanne était souvent la seule possibilité pour les filles de paysans d'avoir au moins une formation. En 1974, l'origine des paysannes n'a pas été relevée dans l'enquête. Sans doute la question ne se posait-elle pas alors puisque les mariages se faisaient généralement au sein du milieu paysan.

Parmi les 179 paysannes interrogées en 2011, 70 % ont appris un métier non-agricole, 8 % sont des paysannes titulaires d'un certificat de capacité (jusqu'en 1999: paysanne dipl.) et 8 % ne disposent d'aucune formation professionnelle. Les paysannes sans formation et les paysannes avec certificat de capacité comme formation initiale

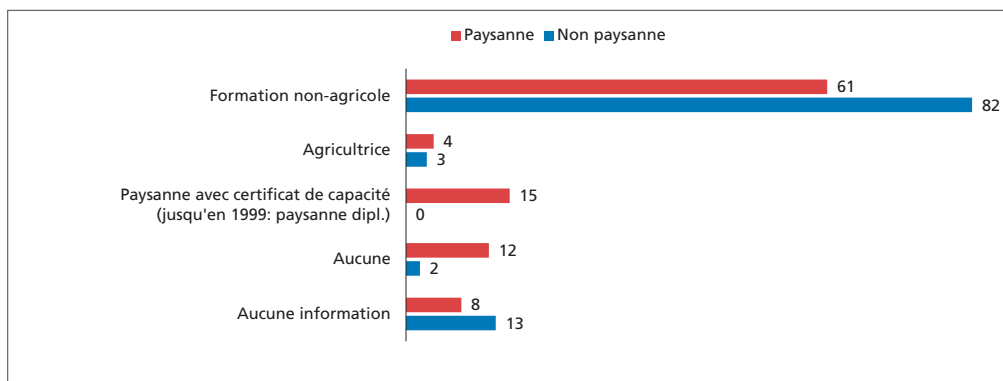


Fig. 8: Formation professionnelle des paysannes en fonction de leur origine sociale en 2011 (en pourcentage).

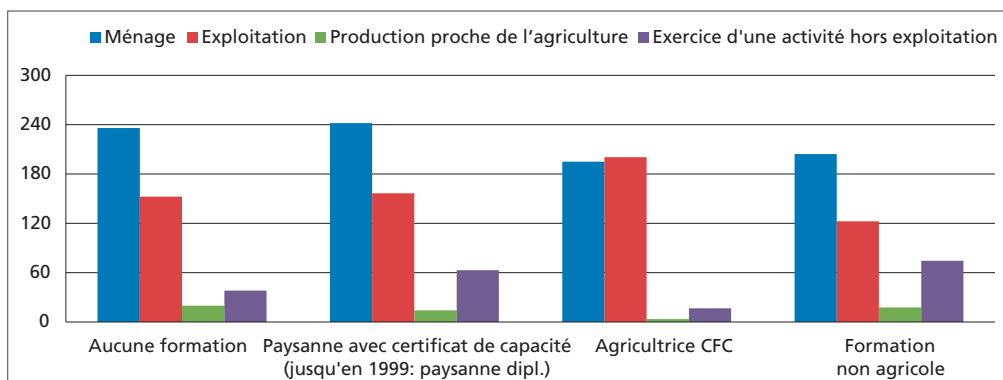


Fig. 9: Temps de travail moyen de la paysanne par jour selon sa formation professionnelle initiale en 2011 (en minutes).

sont âgées en moyenne de 52 à 53 ans, soit plus âgées que les agricultrices (44 ans) et que les titulaires d'une formation non agricole (47 ans). Certaines paysannes ont également suivi la formation d'agricultrice avec CFC (4 %). 10 % des paysannes n'ont fourni aucune indication sur leur formation. La palette des formations non-agricoles suivies par les paysannes est très large. Parmi les 179 paysannes, 21 étaient employées de commerce (15 %), 19 infirmières (11 %), 13 employées de commerce de détail/vendeuses (7 %), 11 institutrices/jardinières d'enfants (6 %), 10 fleuristes/horticultrices (6 %), 8 enseignantes d'économie domestique et/ou de travaux manuels (4 %), 6 boulangères/pâtisseries (3 %) ou exerçaient divers autres métiers (18 %). 11 % des paysannes ont été au gymnase (ou équivalent) et 15 % ont un diplôme d'enseignement supérieur.

Certaines paysannes sont devenues paysannes avec certificat de capacité (18 %), paysannes diplômées (3 %) ou agricultrices (2 %). Ce sont surtout des femmes qui n'avaient pas de formation agricole, mais on compte aussi des agricultrices parmi elles.

L'enquête budget-temps montre quelques différences significatives dans le temps de travail de la paysanne suivant sa formation professionnelle initiale (fig. 9).

- **Ménage:** le temps consacré au ménage par les paysannes avec certificat de capacité ou les paysannes sans formation professionnelle est significativement plus élevé que chez les agricultrices ou les femmes titulaires d'une formation non-agricole.
- **Exploitation:** ce sont les paysannes avec formation initiale d'agricultrice qui consacrent le plus de temps à l'exploitation agricole. Mais les paysannes avec certificat de capacité (paysannes dipl. jusqu'en 1999) ou les paysannes sans formation professionnelle passent elles aussi plus de temps dans l'exploitation que celles qui ont une formation non-agricole.

- **Activités proches de l'agriculture:** les paysannes ayant un CFC d'agricultrice consacrent significativement moins de temps aux activités proches de l'agriculture que les paysannes avec une formation non-agricole ou sans formation du tout.
- **Activités hors exploitation:** les paysannes avec une formation non-agricole consacrent plus de temps aux activités hors exploitation que les agricultrices ou les paysannes sans formation. Par ailleurs, les paysannes avec CFC investissent davantage de temps dans une activité hors exploitation que les agricultrices.

Beaucoup de choses ont changé ces 40 dernières années dans la formation professionnelle des femmes. En 2011, un plus grand nombre de femmes suivent une formation professionnelle qu'en 1974, par contre moins de femmes ont une formation dans l'économie domestique. En 1974, plus de la moitié des paysannes avaient par exemple suivi une formation en économie domestique (58 %): 9 % avaient passé l'examen final d'apprentissage ménager (cet apprentissage d'un an n'existait plus en 2011), 9 % avaient passé «l'examen de paysanne» (paysanne dipl.) et 40 % avaient été dans une école ménagère. Seules 23 % des paysannes étaient alors titulaires d'une autre formation professionnelle, alors que c'était le cas de 70 % en 2011. Cela représente trois fois plus de paysannes avec une formation non-agricole. En 1974, 29 % des paysannes ne disposaient d'aucune qualification professionnelle; un tiers des paysannes travaillaient comme employée de maison, serveuse ou ouvrière d'usine avant de se marier (Steinmann et Matasci-Brünger 1978).

Conclusions

Le temps de travail des paysannes dans les exploitations familiales agricoles en Suisse peut être enregistré précisément grâce à l'enquête budget-temps. Une telle enquête fournit des résultats fiables et détaillés sous forme d'un sondage unique avec des estimations temporelles comme dans le recensement du secteur primaire (OFS 2014c). Le temps nécessaire pour réaliser l'enquête budget-temps est cependant énorme.

Les tâches dans le ménage et l'exploitation s'effectuent nettement plus rapidement aujourd'hui qu'autrefois, tandis qu'on investit davantage de temps dans l'éducation des enfants et l'exercice d'une activité hors exploitation. Les nombreuses imbrications des différentes sphères de la vie et du travail dans les exploitations familiales agricoles apparaissent nettement dans les multiples domaines d'activité des paysannes. De nouveaux secteurs d'activité dans la production proche de l'agriculture ou des activités extra-agricoles exercées par les hommes et les femmes font aujourd'hui souvent partie du quotidien des exploitations agricoles familiales. Les secteurs d'activités ou les activités proprement dites peuvent néanmoins varier considérablement suivant la phase de vie.

Les femmes continuent à adapter leurs activités à la situation familiale. Lorsque les enfants sont en bas âge, l'enquête budget-temps montre que les paysannes réduisent beaucoup leur temps de travail dans l'exploitation et celui consacré à l'exercice d'une activité hors exploitation, et consacrent en revanche plus de temps à la garde des enfants. Tandis que le chef d'exploitation investit certes plus de temps dans la garde des enfants à cette période, il consacre également davantage de temps à l'exercice d'une activité hors exploitation. Dans la phase familiale où les enfants sont en bas-âge, la paysanne et son partenaire sont très sollicités et ont souvent besoin de l'aide de la génération antérieure. Il faut bien compenser le fait que la paysanne consacre moins de temps à l'exploitation et aux activités extra-agricoles, d'autant que le partenaire est souvent lui-même davantage occupé à l'extérieur.

L'arrière-plan professionnel et social des paysannes joue manifestement un rôle dans le temps qu'elles consacrent aux différents secteurs d'activités. Les paysannes sans formation dont les points forts sont le ménage et l'exploitation continueront à diminuer à l'avenir, car aujourd'hui presque toutes les femmes ont une formation professionnelle, y compris celles originaires de familles paysannes. Par rapport à 1974, on compte déjà en 2011 trois fois plus de paysannes avec une formation non-agricole. A l'avenir, le nombre de paysannes ayant suivi une formation non-agricole dépassera sans doute les 70 % de l'année 2011.

Les résultats de l'enquête budget-temps montrent que la contribution des paysannes à l'exploitation familiale paysanne reste très important. Leur engagement multiple dans le ménage, la famille, l'exploitation et l'administration ainsi que leurs activités proches de l'agriculture et hors exploitation contribuent sans aucun doute au bon fonctionnement des exploitations familiales paysannes. La reconnaissance et l'estime accordés aux paysannes pour leur travail permettront qu'il en soit ainsi à l'avenir également.

Bibliographie

- Budlender D., 2007. A critical Review of Selected Time Use Surveys. United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD). Programme on Gender and Development. Paper Number 2, 58 p.
- OFS, 2014a. Agriculture suisse. Statistique de poche 2013. Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.
- OFS, 2014b. Agriculture – Indicateurs: Structures – Nombre d'exploitations. Accès: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/07/03/blank/ind24.indicator.240201.2402.html> [28.04.2014].
- OFS, 2014c. Recensements fédéraux des entreprises du secteur primaire. Accès: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/dienstleistungen/geostat/datenbeschreibung/eidgenoesische_betriebszaehlung1.html [28.04.2014].
- OFAG, 2012. Les femmes dans l'agriculture suisse. Rapport agricole 2012. Office fédéral de l'agriculture, Berne. p. 54–82.
- Rossier R., 1992. Betriebsarbeit der Bäuerin. FAT-Schriftenreihe Nr. 36. Agroscope, Ettenhausen.
- Rossier R., 1996. Arbeitszeitaufwand im bäuerlichen Haushalt. FAT-Schriftenreihe Nr. 42. Agroscope, Ettenhausen.
- Steinmann R. et Matasci-Brüngger A.R., 1978. Arbeitsbeanspruchung und gesellschaftliche Stellung der Bäuerin. FAT-Schriftenreihe Nr. 7. Agroscope, Ettenhausen.
- USP, 2014. L'exploitation agricole familiale: le modèle idéal. Rapport de situation 2013. Union suisse des paysans, Brugg.

Remerciements

La réalisation de l'enquête budget-temps a été cofinancée par le Fonds national suisse dans le cadre du projet «Genres, générations et égalités en agriculture suisse (Agrigenre)» du Programme national suisse de recherche «Egalité entre hommes et femmes» (PNR 60).

Impressum

Autrices	Ruth Rossier et Linda Reissig, Agroscope
Renseignements	Ruth Rossier, e-mail: ruth.rossier@agroscope.admin.ch , tél. +41 52 368 32 33
Editeur	Agroscope, www.agroscope.ch
Rédaction	Erika Meili, Agroscope
Mise en page	Sonderregger Druck AG, Weinfelden
Impression	Sonderregger Druck AG, Weinfelden
Commande	Agroscope, bibliothèque, 8356 Ettenhausen, tél. +41 52 368 31 31, e-mail: bestellung@agroscope.admin.ch
Download	www.agroscope.ch
Copyright	Reproduction autorisée sous condition d'indication de la source et de l'envoi d'une éprouve à l'éditeur (Agroscope, attn. E. Meili, Reckenholzstr. 191, 8046 Zurich, e-mail: erika.meili@agroscope.admin.ch)
Prix	Fr. 4.– l'exemplaire (montant minimum de la commande: Fr. 30.–, envoi en Suisse: Fr. 7.–, envoi en l'étranger: frais de port)
ISSN	2296-7222 (print), 2296-7230 (online)